

DELIBERATION N° 87/78 : LOCATION DU MATERIEL COMMUNAL - DENEIGEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Ville de LUDRES a acquis un camion UNIMOG et un tracteur INTERNATIONAL équipé d'une sableuse et d'une lame de déneigement pour effectuer des travaux sur le territoire communal.

Ce matériel peut également être utilisé pour des travaux demandés par le service de l'Equipement et par des Communes avoisinantes.

Au cours du dernier hiver, plusieurs communes ont demandé l'intervention des engins communaux. Il convient de fixer le tarif d'utilisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- le tracteur INTERNATIONAL avec épandeur de sel, lame de déneigement et employé communal (chauffeur) seront mis à la disposition des collectivités ou particuliers qui en font la demande au tarif de 140 F 00 de l'heure ; d'autre part le camion UNIMOG avec sableuse, lame biaise et chauffeur sera mis à disposition des demandeurs au tarif de 120 F 00 de l'heure.
- ce tarif sera revu chaque année,
- le sel utilisé lors de ces interventions sera facturé en plus et à part.